PROCES VERBAL
Comité syndical du SEAT
MERCREDI 12 JANVIER 2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, en visio-conférence, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Autres personnes présentes :
GRUZELLE Anatole, coordonnateur de projets SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	10				9			

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Affaires internes

- Rapport d'orientations budgétaires 2022 (document joint)
- Finances – réalisation de dépenses d'investissement - délibération
- Point sur les subventions et la trésorerie

II. Organisation interne

- Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels - délibération
- Accueil d'un stagiaire pour la réalisation d'une enquête fréquentation et usages de l'Ecopole du Val d'Allier - délibération
- Création d'un poste à temps partiel communication/animation en 2022 suite à l'obtention de la subvention de la Fondation de France - délibération

III. Projet Ecopôle du Val d'Allier

- Convention de gestion annuelle pour la mise en œuvre des opérations du Schéma Directeur (ENSIL, ETA) : plan de financement et demande de subvention LEADER - délibération
- Acquisitions foncières SEAT : demande de signature d'une convention de portage EPF - délibération
- Projet de gardiennage du site Champmot (Espaces tests agricoles)

IV. Divers

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE ouvre la séance. Il remercie les membres du comité d'être présent « en visioconférence » (contexte sanitaire crise COVID).

Le CR de la dernière séance est proposé aux membres du CS. Une remarque est formulée suite au retour par courrier électronique de Madame Fanny BLANC, membre titulaire du SEAT. Concernant le vote de l'emprunt moyen terme (approuvé « à la majorité »), celle-ci souhaite que soit précisé dans le CR le résultat détaillé du vote (nombre de voix « pour », « contre » ou « abstention »). Il en sera fait ainsi dans les prochains CR dans le cas des votes non obtenus « à l'unanimité ». Le CR de la séance du 13 10 2021 est modifié dans ce sens.

Le CR du 13 10 2021 est adopté.

I. Affaires internes

1. Rapport d'orientations budgétaires (ROB)

Monsieur GRUZELLE, coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier (Chargé de mission SEAT), indique que le rapport a été transmis avec l'invitation à participer à ce Comité Syndical.

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE rappelle que le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) n'est pas un préalable obligatoire pour le SEAT mais qu'il est tout de même proposé aux membres du CS avant le vote du budget qui aura lieu le 9 mars 2022.

Sont présenté les comptes administratifs 2021 lesquels permettront le vote du CA et du compte de gestion lors de la prochaine séance prévue en mars 2022.
Il est remarqué que le déficit reporté en section de fonctionnement diminue depuis 2018 du fait de la perception progressive des subventions sur projets et dépenses réalisées sur l'année ou les années précédentes, en particulier dans le cadre des fonds FEADER et FEDER.

Ont été rappelés successivement les ressources du SEAT (contribution des EPCI), l'évolution des dépenses de personnels depuis 2017 ainsi que l'état de la dette (un emprunt court terme en remplacement de la ligne de trésorerie et un emprunt moyen terme à 10 ans).

Jean Pierre BUCHE détaille ensuite les orientations budgétaires 2022. Il est rappelé que lors de ce débat d'orientations budgétaires l'idée n'est pas de reprendre en détail l'élaboration budgétaire mais bien de voir thématique par thématique les éléments nouveaux et les étapes qui vont rythmer l'année 2022.

Comme présenté dans le rapport, les dépenses liées aux frais de structure et aux différents axes de développement de projets d l'Ecopole du Val d'Allier sont reprises :

- Administration / organisation générale / finances
- Communication/Animation/Evènementiel
- Axe « Biodiversité/Environnement »
- Axe « Agricole »
- Axe « Vivre ensemble et enjeux sociétaux »
- Axe « Eco valorisation du site »

Le plan prévisionnel d'investissement 2022 est ensuite expliqué avec la priorité donnée à la restauration et la gestion écologique du site, dimension essentielle de l'Ecopôle, la sécurisation et l'équipement du site agricole qui pourrait être poursuivis ainsi qu'un projet de petite ampleur concernant le rafraîchissement durant la période estivale afin de proposer une alternative à la baignade.

La réalisation de quelques aménagements issues du plan guide de l'Ecopole du Val d'Allier est également projetée avec des dépenses éligibles dans le cadre du programme LEADER jusqu'en 2023, par l'exemple l'équipement PMR pour l'accueil de tous les publics sur l'Ecopole.

2. Finances – réalisation de dépenses d'investissement – délibération

Délibération n°2022-01-12-01

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE expose à l'assemblée que des factures d'investissement sont à régler sur le budget du SEAT, en particulier les travaux du plan de gestion et de l'aménagement de l'Ecopôle.

Il indique qu'il existe des restes à réaliser aux différentes opérations d'investissement correspondantes et que, afin de procéder au mandatement de ces factures avant le vote du budget 2022, il y a lieu d'autoriser le Président à engager ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe d'engager ces dépenses d'investissement.

3. Point sur les subventions et la trésorerie

Comme mentionné dans la note de préparation du Conseil Syndical, Monsieur GRUZELLE, coordonnateur de projets, rappelle au Conseil Syndical, la situation du compte au 07/01/2022, les emprunts contractés, le montant des subventions perçues sur l'année 2021 (par ordre chronologique), les subventions restant à percevoir dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier ainsi que la somme des dépenses engagées en section fonctionnement et en section investissement.

II. Organisation interne

1. Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels

Délibération n°2022-01-12-02

Monsieur GRUZELLE, coordinateur de projets au SEAT, rappelle que lors du Conseil Syndical du 13 octobre 2021, un projet relatif à l'animation et la communication de l'Ecopole du Val d'Allier a été validé et qu'une fiche de poste a été transmise aux membres du comité syndical dans la perspective d'accueillir un étudiant en stage au SEAT pour participer à la mise en œuvre du projet.

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE propose au Conseil Syndical d'accueillir un stagiaire en « gestion de projets culturels » de niveau BAC +5 afin de réaliser une mission communication/événementiel dans le cadre de ce projet.

La gratification est fixée à 600 €/mois selon les grilles en vigueur ce qui représente un coût total de 3600 € à la charge du SEAT et prévu au budget 2022 au chapitre : « charge de personnel 012 ».

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de :

- ***D'autoriser le Président à recruter un stagiaire en gestion de projets culturels pour une durée de 6 mois afin de mettre en place le programme d'animations annuel, de participer à l'organisation de l'événement « Ecopolys – Edition 2022 » et à la mise en œuvre du plan de communication et au programme d'animation ;***

2. Accueil d'un stagiaire pour la réalisation d'une enquête fréquentation et usages de l'Ecopôle du Val d'Allier

Délibération n°2022-01-12-03

Monsieur GRUZELLE, coordinateur de projets, rappelle que lors du Conseil Syndical du 13 octobre 2021, un projet portant sur la réalisation d'une étude diagnostique des usages de l'Ecopôle du Val d'Allier a été validé. Suite au rappel du plan de financement avec une prise en charge à 80% des dépenses par le LEADER, il précise qu'une fiche de poste a été transmise aux membres du comité syndical dans la perspective d'accueillir un étudiant-stagiaire assurer un travail de collecte de données de terrain, fiable et représentatif.

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE propose au Conseil Syndical d'accueillir un stagiaire au SEAT de niveau BAC+5 « Chargé(e) d'étude et d'enquête » pour participer à la mise en œuvre de ce projet.

La gratification est fixée à 600 €/mois selon les grilles en vigueur ce qui représente un coût total de 3600 € à la charge du SEAT et prévu au budget 2022 au chapitre : « charge de personnel 012 ».

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de :

- ***D'autoriser le Président à recruter un stagiaire « Chargé(e) d'étude et d'enquête » pour une durée de 6 mois afin de mettre de participer à la réalisation du diagnostic.***

3. Création d'un poste à temps partiel communication/animation en 2022 suite à l'obtention de la subvention de la Fondation de France

Délibération n°2022-01-12-04

Monsieur GRUZELLE, coordonnateur de projets, expose que par délibération avait été décidé lors du Conseil Syndical du 13 octobre 2021, de valider le projet portant sur l'étude d'un nouveau mode de gouvernance dans le cadre d'un Appel à projet Fondation de France, et ce, pour sécuriser le projet de l'Ecopôle, impliquer davantage les acteurs, fluidifier l'information et la mise en place des actions a été validé. Il précise qu'afin d'assurer la communication de ce projet et l'animation du réseau de partenaires, le SEAT bénéficie du financement d'un poste à temps partiel à hauteur de 20 000 € sur 100 000 € demandés au total. Il est précisé que 40 000 € ont également été obtenus pour expérimenter la nouvelle forme de partenariat, cadre structurel public-privé innovant avec la création d'une structure associative de préfiguration et la rédaction d'une charte de gestion et d'utilisation de l'Ecopole.

Le Président M. BUCHE Jean Pierre rappelle l'objectif du projet, celui de rassembler les acteurs parties prenantes de la gestion du site, de nature publique ou privée, pour tester une autre forme de coopération pluri-acteurs avec un schéma de gouvernance voulu plus participatif et dynamique, tout en ayant la possibilité de diversifier les sources de financements.

Après étude des différentes possibilités pour inscrire cette dépense de personnel au budget en 2022, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 17/35 h, correspondant à une augmentation temporaire d'activité, sur 18 mois (CCD 12 mois + 6 mois).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de créer, dès que possible le poste d'adjoint animation 17/35h.

III. Projet de l'Ecopole du Val d'Allier

1. Convention de gestion annuelle pour la mise en œuvre des opérations du Schéma Directeur (ENSIL, ETA) : plan de financement et demande de subvention LEADER

Délibération n°2022-01-12-05

Considérant les dispositions financières du programme LEADER et notamment la fiche action 2 « Valoriser les ressources spécifiques du Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine », bloc d'action 1 « Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement » ;

Considérant la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL.

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel. Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2022, une gestion dite « à minima » doit être mise en œuvre.

Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2022 de l'Ecopôle est présenté. Pour la réalisation de ces opérations, une demande d'aide financière doit être faite auprès du CD 63 à hauteur de 40 % et auprès du GAL Grand Clermont – programme LEADER à hauteur de 35 % (prise en charge de 75% des dépense au total) afin de permettre la continuité des actions essentielles de gestion du site, garant du respect des enjeux et de l'atteinte des objectifs fixés dans le document cadre de l'ENSIL.

Le Président présente les actions 2022 et propose le plan de financement suivant :

- Cout total de l'opération : 64 915€,
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL pour un montant de 25 966 €,
- Réaliser une demande de subvention auprès du GAL Grand Clermont programme LEADER pour un montant de 20 410 €,
- Reste à financer : autofinancement HT à la charge du SEAT équivalent à 18 538,75€.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- ***D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,***
- ***De valider une enveloppe de 31065 € HT pour une prestation de restauration et de gestion ;***
- ***De valider une enveloppe de 24000 € HT pour une prestation d'entretien courant, de nettoyage du site, de veille patrimoniale et de médiation sociale ;***
- ***De valider une enveloppe de 9850 € HT pour l'entretien écologique du site par pâturage.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;***
- ***D'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement ;***
- ***De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

2. Acquisitions foncières SEAT : convention EPF Auvergne

Monsieur GRUZELLE, coordonnateur de projets, expose que par délibération avait été décidé lors du Conseil Syndical du 13 octobre 2021, de valider la signature d'une convention SEAT/EPF pour le projet d'animation foncière du plan de gestion pluriannuel à 10 ans afin d'assurer la maîtrise foncière des parcelles identifiées a enjeu écologique fort, en présentant un intérêt pour la protection de la ressource en eau et des milieux naturels associés.

Une convention de portage entre le SEAT et l'EPF Auvergne doit être précisée en mentionnant les parcelles concernées et l'accord sur l'évaluation moyenne du prix des terrains.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve la convention de portage avec l'EPF Auvergne portant sur les acquisitions foncières ;***
- ***Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.***

3. Convention de gardiennage du site Champmot de l'Ecopole du Val d'Allier

Le Président du SEAT M. Jean-Pierre BUCHE explique qu'au regard du nombre d'incivilités et dégradations constatées en 2021 sur les espaces tests agricoles de Champmot, lesquelles, même légères, nuisent à la conduite sereine de ces espaces, le bureau a réfléchi à la mise en place d'un dispositif de gardiennage pour apporter des réponses à cette situation.

Il explique qu'au regard des expériences passées des carriers durant la période d'exploitation, la mise à disposition d'un espace viabilisé pour y installer des équipements légers et réversibles, type « mobil home », en contrepartie d'une prestation de gardiennage, peut constituer une réponse. Les étapes permettant de faire avancer ce projet sont présentées afin d'en soumettre le principe à la validation du conseil syndical.

Après échanges, le Président évoque la rédaction d'une convention à soumettre au prochain comité syndical de mars.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Donne tous pouvoirs au Président pour engager toutes les démarches permettant la mise en place d'un gardiennage du site, particulièrement la rédaction et la signature d'une convention à cet effet.***

III. Divers

En points divers ont été discuté les éléments suivants :

- Espace test agricole : accueil d'un nouveau porteur de projet suite à la fin du test de Guillaume Emin présent depuis 2019,
- Plan paysager et d'aménagement du site Champmot en lien avec l'activité des carriers : discussion sur un projet de restauration du site pour l'accueil du public et la biodiversité
- Note d'intention à destination de la Métropole : finalisation et mise en ligne d'une version du document